

**Bref rapport de la réunion préparatoire à la plénière de l'ICCAT
Bruxelles, le 22 octobre 2010**

Etaient présents : voir liste en annexe

Etaient excusés : M. Gonzalez Gil de Bernabé.

Président de séance : Mourad Kahoul

1. Le Président ouvre les travaux. L'ordre du jour est approuvé avec les fortes modifications qui découlent de l'absence de la Commission européenne. Il informe que Mme Pariat, qui suivra dorénavant le dossier Méditerranée au sein de la DG Mare, a été invitée à la présente réunion mais a dû décliner l'invitation en raison d'un autre engagement. Il informe également les participants du fait que la Commission a prévenu le Secrétariat du CCR très tardivement de l'annulation de la consultation sectorielle qui était prévue la veille et de l'absence de tout représentant de la Commission lors de la présente réunion du CCR sur le thon rouge, en dépit du fait que la date et le lieu (Bruxelles) avaient été fixés en accord avec la Commission.
2. Mme Béjar (CEPESCA) souhaite exprimer la perplexité de son organisation face à l'annulation de la Consultation sectorielle avec les parties prenantes alors que la plénière de l'ICCAT s'annonce une fois encore, très difficile pour les entreprises. Par ailleurs, avec une annulation aussi tardive, tous les frais de déplacement et de logement sont engagés et irrécupérables. Elle s'interroge sur le respect du principe de bonne gouvernance dans un tel comportement de la Commission, dont on entend dans la presse que sa position sera de réduire les quotas, avant même d'avoir consulté les parties prenantes. Mme Béjar demande que le CCR écrive à la Commission, dénonce ces faits et demande qu'une nouvelle date soit fixée au plus vite avant la plénière de l'ICCAT. Le représentant du secteur des cages de thon rouge maltaises insiste également pour qu'une nouvelle réunion de consultation soit fixée d'urgence avec la Commission. M. Oriol Ribalta, Vice-président, déplore l'absence de représentants de la Commission alors que la réunion de travail du CCR se déroule à Bruxelles pour éviter les déplacements aux fonctionnaires européens. M. Buonfiglio informe que la Commission considère que le CCR peut adopter un avis indépendamment du fait qu'il ne recevra aucune indication sur le déroulement probable des négociations au sein de l'ICCAT ni sur la position que défendra l'UE à cette occasion. Il est assez regrettable que depuis que le démarrage des travaux du CCR en 2009, la Commission n'ait en fin de compte, jamais envoyé de représentant compétent sur ce dossier, à aucune réunion de travail organisée par le CCR, à savoir la préparatoire ICCAT d'octobre 2009, une préparatoire de la plénière CITES demandée en février-mars 2010, et la présente réunion.
3. Le Président donne ensuite la parole à M. Buonfiglio qui informe que diverses organisations ont fait parvenir leur contribution écrite au Secrétariat sur le thon rouge : Federcoopesca, WWF,

CNPMEM et PEPMA. Il présente oralement l'avis du CNPMEM non représentées dans la salle, qui demande de reconduire les 13.500 T de quota, les mêmes mesures de contrôle et les mêmes tailles minimales, pour les trois prochaines années, d'autant que l'avis scientifique de l'ICCAT est encourageant. Il demande également de renégocier le remboursement de la surconsommation du quota français sur six ans. Il demande enfin que le quota des petits métiers français soit porté à 4% du quota national en raison de son faible impact sur la ressource.

4. L'organisation grecque PEPMA demande une augmentation de son quota national. L'organisation grecque PASEGES confirme que le quota national de 260 T est largement insuffisant. Les deux organisations souhaitent un autre cadre légal plus sévère pour les cages de thon rouge et des indemnités pour l'année 2007 où le quota n'avait pu être épuisé en raison de la fermeture précoce de la campagne. Mme Papadopoulou demande si certains Etats membres ont eu recours au FEP pour indemniser les pêcheurs de thon rouge.
5. En Italie, la Federcoopesca rappelle l'avis scientifique positif de l'ICCAT, que le stock de thon rouge n'est pas en danger d'extinction, et par conséquent s'oppose à toute réduction supplémentaire des quotas et de la période de pêche. Pour des raisons météorologiques, elle souhaite que la campagne de pêche puisse commencer plus tard et finir plus tard. Compte tenu de la réduction drastique de la période de pêche, l'organisation demande à pouvoir utiliser les avions de repérage.
6. L'organisation CEPESCA demande le maintien des 13.500 T compte tenu des efforts considérables déjà consentis par le secteur (arrêts, réduction des flottes, madragues, augmentation des contrôles, observateurs à bord, déclarations, etc.).
7. WWF rappelle qu'en maintenant le quota à 13.500 T, il y a 66% de probabilité que le stock de thon rouge atteigne le MSY en 2022 et que par conséquent, compte tenu des incertitudes, il faut aller plus loin dans les mesures et réduire le quota européen de plus de la moitié, à savoir 6.000 T. WWF demande également la création de sanctuaires à partir de 2010, et de six zones de frai avec une interdiction totale de pêche dans ces six zones. Ces mesures demandées sont valables pour 2011 et 2012. Pour la pêche industrielle, WWF considère que la traçabilité n'est pas encore suffisante en dépit des contrôles européens. L'organisation demande donc l'arrêt total des senneurs et d'allouer un TAC uniquement à la flotte artisanale à l'avenir.
8. Il s'ensuit un débat au cours duquel le représentant des cages maltais informe qu'il a suivi les réunions scientifiques sur la question et que le SCRS (Comité Scientifique ICCAT) considère que la biomasse des reproducteurs est à 75% ce qui est très élevé comparé à l'année 2008 dont les chiffres se basaient eux-mêmes sur l'année 2006 ! Il est évident qu'avec le plan de récupération drastique le stock est en voie de récupération. Il n'y a plus d'alarme aujourd'hui et le ton des recommandations scientifiques a changé. L'avis scientifique du SCRS ne recommande absolument pas la fermeture de six zones de frai !

9. M. Buonfiglio rappelle que le rapport scientifique publié en septembre (6-12/9) a été présenté à Madrid en octobre et intégré dans le rapport général sur les grands pélagiques. Il en résume la recommandation de l'ICCAT, au §7.2., qui stipule que le maintien du quota à 13.500 T jusqu'en 2013, permettra au stock de récupérer et d'atteindre le niveau de biomasse souhaité d'ici 2023 avec une taux de probabilité de 66%. Les méthodes utilisées (COB) ne sont pas parfaites d'où l'incertitude qui persiste, notamment sur le point de départ à adopter quant à l'état du stock initial. Il existe également un décalage entre les rapports d'évaluation et les activités de pêche. Le CCR doit donc se positionner sur base de ces éléments et il faut trouver le juste milieu entre ceux qui demandent une augmentation de leur TAC, ceux qui veulent le maintien du quota européen et ceux qui prônent une réduction de moitié, sachant qu'une réduction supplémentaire du quota entraînera purement et simplement l'arrêt définitif de la flotte « industrielle » déjà fortement réduite. Pour rappel, le quota en 2007, se situait à 37.000 T. En Italie, la réduction était trop conséquente pour amortir le choc, il a été décidé d'adopter un moratoire et de ne pas pêcher. Sur les 49 navires existants, le segment de flotte italien est passé à 29. Ceux qui tiennent bon disposent de licences polyvalentes. Les armateurs n'ont pas reçu de compensation économique. La position de WWF est extrême et impraticable pour le secteur.
10. Le Président remercie le représentant du Parlement européen qui vient d'arriver en réunion et passe la parole à Mme Béjar laquelle ajoute, pour information de WWF, que l'Espagne ne dispose que de six senneurs et qu'une réduction supplémentaire de quota tuera aussi le segment artisanal en Espagne.
11. Concernant la demande d'augmentation du TAC national grec, M. Buonfiglio précise qu'il convient de demander le maintien du quota européen et de procéder ensuite à des négociations intra-communautaires pour que la Grèce essaie d'obtenir plus, mais ce sera très difficile même en conservant le quota européen actuel..
12. M. Ribalta (pêche récréative) préfère ne pas se prononcer sur un tonnage plutôt qu'un autre, considérant que ceci relève de la compétence des scientifiques. Il souhaite que les décisions qui soient prises revêtent un caractère scientifique et non politique. Il informe que ses adhérents vont continuer à collaborer avec les milieux scientifiques sur l'évaluation du stock.
13. Il s'ensuit un débat sur la question du calendrier et du mauvais temps qui affecte les activités de pêche sur la courte durée de la campagne annuelle. Le secteur de la capture souhaite que les pêcheurs puissent travailler le nombre total de jours qui leur sont alloués et qu'une solution aux intempéries soit avancée.
14. M. Buonfiglio fait ensuite lecture d'un projet de position du CCR (disponible sur le site web en version finale). Celui-ci fait l'objet de quelques petits ajustements, d'une réserve de la pêche récréative sur le tonnage mentionné. WWF ne marque pas son accord sur le projet d'avis qui sera

de toutes façons envoyé par procédure écrite à tous les membres du Comité exécutif pour adoption finale.

15. Au terme de la réunion, M. Buonfiglio informe que la prochaine Assemblée générale du CCR Méditerranée se tiendra à Rimini aux alentours du 18/2, date à laquelle commence le Salon de la Pêche de Rimini. Il informe également que les prochaines réunions du CCR auront lieu le 30/11 et le 1/12 (Comité exécutif) pour traiter principalement des plans de gestion et de la pêche récréative. Dans le courant du mois d'octobre/novembre, auront lieu les entrevues de sélection du Secrétaire Général. Le résultat de la sélection sera présenté au Comité exécutif à Rome, ainsi que la situation actualisée des membres du CCR. Le Comité exécutif servira également à préparer la demande de subvention 2011.
16. L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les participants pour leur contribution, ainsi que les interprètes et lève la séance.
